

Adresse de la commune de Belfort (Haut-Rhin) qui envoie l'état des dons au 8 prairial et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 16 messidor an II (4 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Belfort (Haut-Rhin) qui envoie l'état des dons au 8 prairial et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 16 messidor an II (4 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 371;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25763_t1_0371_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

I

[La Comm. de Belfort à la Conv.; 16 prair. II] (1).

« Représentants,

Depuis 1789 la Révolution faite par le Peuple, et pour le Peuple tournoit contre luy par les crimes d'une cour que la Nation Genereuse payoit pour conspirer contr'elle par les crimes de cette horde de conspirateurs placés dans les administrations dans le sein même de la Représentation Nationale. Depuis que la Convention a puni le tyran et ses complices, depuis qu'elle a pris une attitude grande et majestueuse à l'époque du 31 May, 2 et 3 juin, depuis qu'elle a frappé tous les traîtres quelque fut leur caractère, où le masque qu'ils avoient emprunté, depuis qu'elle a montré la résolution d'atteindre tous les ennemis de la République, et de substituer aux vices et à l'immoralité la probité et les mœurs, depuis enfin que vôtre comité de salut public médite des plans vastes, et met de l'énergie dans leur exécution, les victoires accompagnent nos armées, la France entière contemple avec étonnement vos travaux, et est debout pour en assurer les succès : le conseil Général (nouvellement épuré) de la commune de Belfort, Département du Haut Rhin, remplira ses devoirs et vous invite au nom du salut de la Patrie de rester à votre poste jusqu'à la paix. »

Le Conseil Général de la Commune de Belfort.
ROUSSEL (*maire*), J. KELLER, DEGÉ, STROLZ,
MAIRAN, VENTRILLON, [et 3 signatures illisibles].

[Etat des dons, 8 prair. II]

Chemises cy.	13 828
Draps de lit cy.	650
Couvertes.	297
sacs pour du grain.	1 090
paires de bas.	1 330
grandes toyes.	120
habits.	13
Vestes.	16
Culottes.	17
Souliers.	284
Oreillers.	66
Paires de guette.	87
Pantalons.	4
Charpie.	à l'infini
Drap bleu.	16 aulnes 1/2
Drap blanc.	9 aulnes 1/4
en assignats pour les Volontaires cy.	2 200 liv.
Argenterie provenant des Eglises	90 marcs
Fers.	19 300 pesants

La Société de Belfort a équipé, monté, et armé 4 cavaliers à ses frais, et son trésorier a encore entre ses mains, et reçoit tous les jours des effets précieux en or, argent, armes, numéraires, et autres effets.

P.c.c. ROUSSEL (*maire*), GILLES, CHARDOLLET,
MAIRAN, VENTRILLON, DEGÉ, STROLZ
[et 3 signatures illisibles].

Observe en outre le dit Conseil que dans cette Commune dénuée d'homme, et où ceux qui restent, sont

tous en réquisition pour les différents services des armées où des hopitaux ainsy que ceux de la place, chaque jour 36 citoyens travaillent gratuitement pour extraire d'un sol ingrat en nitre le peu qui y est contenu; et il ne peut détailler d'une manière très précise le produit des cloches, de l'airain, et beaucoup d'autres objets qui ont été livrés, et que chaque Citoyen s'empresse encore d'apporter.

m

La Sectⁿ des Arcis félicite la Conv. (1).

n

[Le distr. de Nérac à la Conv.; 8 mess. II] (2).

« Représentants du peuple français,

Pénétrés de la plus vive douleur, les administrateurs du district de Nérac, frémirent d'indignation, lorsqu'ils apprirent l'attentat de l'infame amiral, qui osa diriger l'arme meurtrière contre 2 Représentants du Peuple chéris, qui ont toujours restés fidèles à la cause sacrée de la liberté. Ils s'empressèrent de vous témoigner, dans une adresse énergique leur dévouement au triomphe de leur patrie, et jurèrent de faire un rempart de leur corps, pour venger la Représentation nationale outragée par quelques scélérats. Nous vous exprimâmes le vœu de nos cœurs, en désirant partager le courage et la vertu du brave geffroy qui fut digne de protéger les jours de Collot d'Herbois notre Représentant fidelle.

Plusieurs événements se sont succédés, et voulant rester unis de cœur à la Convention nationale, nous applaudîmes au décret du 18 Floréal, à ceux qui avaient mis la vertu et la probité à l'ordre du jour, et qui avaient déclaré la guerre à tous les vices.

Nous vous avons fait passer le plan de la fête à l'Etre suprême qui fut solemnisée le 20 Prairial, avec tout l'éclat de l'enthousiasme d'un peuple qui contemple avec admiration le retour de la vertu et l'anéantissement du crime. Nous nous entretenons sans cesse des travaux immortels de la Convention Nationale et nous faisons chérir tous ceux qui la composent. Le temple à l'Eternel, les places publiques ont retenti des cris 1 000 fois répétés, de Vive la République vive la Convention Nationale, vive la montagne.

Il n'a pas été fait encore mention de nous dans les adresses de félicitation insérées au bulletin, il semble que l'administration du district de Nérac ait resté froide spectatrice sur des événements aussy mémorables; tandis qu'au contraire elle a partagé et applaudi, ainsi que tous les sincères amis de la patrie, aux époques mémorables qui ont caractérisé l'Energie de nos courageux législateurs.

Représentant de la plus auguste de toutes les nations, recevés de nouveau les témoignages non équivoques de notre dévouement à la chose publique de notre admiration sur vos infatigables et Glorieux Travaux. Comptés sur notre constance à pour-

(1) C 308, pl. 1191, p. 13 et 14. B^m, 22 mess. [suppl¹].

(1) B^m, 20 mess. Voir ci-après, n° 3, même séance.

(2) C 308, pl. 1198, p. 19. B^m, 20 mess.